

Saint-Etienne, le 23 janvier 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement



Division des personnels enseignants du 1^{er} degré

Téléphone
04 77 81 41 56

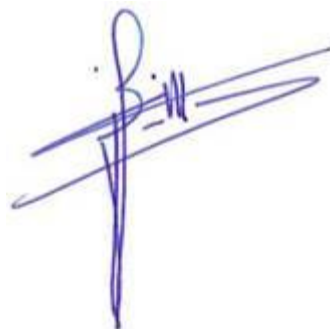
Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

**Préparation du mouvement intra-départemental 2019
Demande de renoncement à un poste définitif**

Dans le cadre des procédures relatives au mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré, je vous informe que les enseignants qui souhaitent introduire une demande de renoncement à un poste détenu à titre définitif devront m'adresser un courrier en ce sens par la voie hiérarchique.

La date limite de réception de ces demandes à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (division des personnels enseignants du 1^{er} degré) est fixée au **16 février 2019, délai de rigueur.**



Jean-Pierre BATAILLER